



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 octobre 2024** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard, Conseillère
M. Raymond Bureau, Conseiller
M. David Hogan, Conseiller
M. Thomas Lavalée, Conseiller
Mme Shelley MacDougall, Conseillère
M. Brent Montgomery, Maire
Mme Dorothy Noël, Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Karine Dumouchel, Inspectrice en environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 septembre 2024
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Adoption du règlement no 278 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 242
 - 6.2. Désignation des fonctionnaires désignés: Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
7. Administration
 - 7.1. Cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles
 - 7.2. Embauche - Club Ados
 - 7.3. Embauche - Centre Physik
 - 7.4. Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités – Processus d'embauche Service de l'urbanisme
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de septembre 2024
 - 8.2. Subvention pour l'entretien hivernal 2024-2025
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2024
 - 9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

- 10.2. Autorisation d'octroi de contrat pour la collecte et le transport de matières recyclables par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
- 10.3. Octroi du contrat pour divers travaux de rénovation de bâtiments municipaux
- 10.4. Résiliation d'une partie du contrat avec GFL Environmental inc. concernant la collecte et le transport des matières recyclables
- 10.5. Octroi du contrat pour des services professionnels - conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour corriger la problématique de drainage sur le lot 3 147 895
- 11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport de l'inspectrice en environnement
 - 11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2024
 - 11.3. Résolution pour demander une modification du Schéma d'aménagement de la MRC
- 12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.2. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape ingénierie
 - 12.3. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape construction
 - 12.4. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape structure et civil
 - 12.5. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure - phase 3 réfrigération – étape architecture
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-10-24 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-10-24 3.1. Séance ordinaire du 9 septembre 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 9 septembre 2024.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. Avis de motion et règlements

03-10-24

6.1. Adoption du règlement no 278 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 242

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 septembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 278 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 242 été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 septembre 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 278 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 278 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 242.

04-10-24

6.2. Désignation des fonctionnaires désignés: Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 278 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés abrogeant et remplaçant le règlement no 242;

CONSIDÉRANT que la désignation des fonctionnaires pour l'application dudit règlement doit être faite par résolution du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer les personnes suivantes pour l'application du Règlement numéro 278 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes:

- Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;
- L'inspecteur municipal;
- L'inspecteur en environnement;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur adjoint du Service des travaux publics;
- Le directeur du Service de sécurité incendie;
- Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie;
- Le préventionniste du Service de sécurité incendie.

Conformément à l'article 1.2.3 « Désignation » apparaissant dans le règlement lorsqu'un pouvoir, une autorité, une compétence ou une responsabilité est attribuée à un fonctionnaire désigné ou toute autre personne autorisée, il doit être interprété que ce pouvoir, autorité, compétence ou responsabilité est également dévolu aux remplaçants de ces personnes autorisées.

7. Administration

05-10-24

7.1. Cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De tenir le cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles le jeudi 5 décembre 2024 à 18h au Centre communautaire Valcartier.

06-10-24

7.2. Embauche - Club Ados

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'embaucher les employés suivant comme intervenants/animateurs:

Sarah-Maude Boudreault
Darianne Boutet
Cédric Cabana
Mathilde Houle
Jérémie Ouellet
Coralie Trudel

07-10-24

7.3. Embauche - Centre Physik

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'embaucher les employés suivant comme préposés au Centre Physik:

Mégane Racette
Océanne Simard

08-10-24

7.4. Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités – Processus d'embauche Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 110 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils accompagne la Municipalité dans le processus d'embauche pour les postes de directeur de l'urbanisme et d'inspecteur municipal, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

8. Finances

09-10-24

8.1. Compte fournisseurs pour le mois de septembre 2024

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024 totalisant la somme de 833 194,89 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10-10-24

8.2. Subvention pour l'entretien hivernal 2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer les subventions suivantes pour l'entretien hivernal de certaines rues privées :

River View	642\$
Rue Charles, Julie, des Merisiers, des Bouleaux	1 492\$
Rues des Pins, du Parc et des Sources	1 090\$
Développement Sommet Bleu	2 500\$

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2024

20 appels ont été reçus pendant le mois de septembre 2024:

10	Médical
3	Accident
1	Alarme incendie
1	Fausse alarme
5	Divers
0	Travaux publics - urgence

11-10-24

9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2024;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

12-10-24

10.2. Autorisation d'octroi de contrat pour la collecte et le transport de matières recyclables par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01;

Considérant qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

Considérant qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux;

Considérant la nécessité des municipalités de se regrouper entre elles pour la modernisation des collectes sélectives de certaines matières résiduelles et ayant désigné préalablement la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval comme organisme signataire;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'autoriser la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à octroyer pour et en notre nom le contrat pour la collecte et le transport de matières recyclables d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2025, en plus de 2 périodes de prolongation possible d'une année chacune;
- D'autoriser la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à être facturée pour les services rendus par l'adjudicataire;
- D'autoriser la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à facturer elle-même chacune des villes du regroupement pour un paiement mensuel.

13-10-24

10.3. Octroi du contrat pour divers travaux de rénovation de bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de rénovations sur différents bâtiments municipaux (cabanon et abris terrain de balle, abris pour la poste, etc.);

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2024 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2024;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux entrepreneurs pour rénover des bâtiments municipaux et que les résultats sont les suivants:

Compagnie	Prix sans taxes
Construction McKinley	30 220,85\$
Toiture DeVinci	31 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la rénovations de bâtiments municipaux à la compagnie ayant déposé le prix le plus bas, soit Construction McKinley pour un montant de 30 220,85 \$ excluant les taxes applicables.

14-10-24

10.4. Résiliation d'une partie du contrat avec GFL Environmental inc. concernant la collecte et le transport des matières recyclables

ATTENDU les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ c. Q-2, r. 46.01;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyer un contrat avec GFL Environmental inc. pour la collecte et le transport des matières résiduelles ainsi que la fourniture de bacs roulants et de conteneurs en 2022, et ce pour une durée de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De résilier une partie du contrat avec GFL Environmental inc. concernant la collecte et le transport des matières recyclables et la location de bacs roulants 360L pour le recyclage et les conteneurs pour le recyclage.

15-10-24

10.5. Octroi du contrat pour des services professionnels - conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour corriger la problématique de drainage sur le lot 3 147 895

ATTENDU QU'un contrat de services professionnels a été octroyé à Stantec pour élaborer des solutions pour corriger un problème de drainage sur le lot 3 147 895;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques concernant ce dossier le 10 juillet 2024 et qu'il a été recommandé d'effectuer une caractérisation écologique d'un secteur en bordure du chemin Tantari;

ATTENDU QU'UNE demande de prix pour des services professionnels a été fait auprès de la firme Stantec;

ATTENDU que la firme Stantec possède l'expertise nécessaire et qu'elle a dispensé des services de qualité à la Municipalité par le passé;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Stantec pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour corriger la problématique de drainage sur le lot 3 147 895 (31, chemin Tantari) au montant de 57 300,00\$ excluant les taxes.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport de l'inspectrice en environnement

Mme Karine Dumouchel, inspectrice en environnement, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2024

Un total de 21 permis a été délivré pour le mois de septembre 2024:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Agrandissement d'un bâtiment principal	1	5 000,00 \$	100,00 \$
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	2	9 000,00 \$	70,00 \$
Citôtère	1	19 056,00 \$	40,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	6	112 100,00 \$	390,00 \$
Construction non résidentiel (Hébergement champêtre, commerce, a	1	600 000,00 \$	741,00 \$
Coupe forestière	1	0,00 \$	50,00 \$
Démolition	1	1,00 \$	50,00 \$
Installation septique	3	25 000,00 \$	300,00 \$
Muret	1	5 000,00 \$	40,00 \$
Patio/terrasse/galerie	1	1 000,00 \$	40,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	2	45 000,00 \$	175,00 \$
SOUS-TOTAL	20	821 157,00 \$	1 996,00 \$
Lotissements			
Lotissements	1	0,00 \$	125,00 \$
SOUS-TOTAL	1	0,00 \$	125,00 \$
TOTAL	21	821 157,00 \$	2 121,00 \$

16-10-24

11.3. Résolution pour demander une modification du Schéma d'aménagement de la MRC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est constituée de plusieurs PU;

ATTENDU QUE des citoyens ont fait la demande auprès de la municipalité pour aménager une microbrasserie dans un de ses périmètres urbains;

ATTENDU QUE dans le PU-15 du Schéma d'aménagement, l'usage projeté n'est pas autorisé;

ATTENDU QUE la municipalité juge que le projet de microbrasserie dans le secteur PU-15 serait un ajout pour le service à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR David Hogan

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE demander à la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier de modifier le Schéma d'aménagement pour autoriser dans la zone PU-15 l'usage industriel avec une incidence faible et moyenne ainsi que de permettre le service de restauration dans ce secteur.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

17-10-24 12.2. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape ingénierie

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Laporte Consultants pour mener une étude de faisabilité pour l'ajout d'un refroidisseur permanent à la patinoire extérieure;

ATTENDU QU'à la suite de cette étude la municipalité a décidé de choisir l'option de réfrigération avec une nouvelle dalle réfrigérée et la construction d'un bâtiment de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape ingénierie à Laporte Consultants pour un montant de 78 795,00\$ excluant les taxes.

18-10-24 12.3. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape construction

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Laporte Consultants pour mener une étude de faisabilité pour l'ajout d'un refroidisseur permanent à la patinoire extérieure;

ATTENDU QU'à la suite de cette étude la municipalité a décidé de choisir l'option de réfrigération avec une nouvelle dalle réfrigérée et la construction d'un bâtiment de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape construction à Laporte Consultants pour un montant de 55 090,00\$ excluant les taxes.

19-10-24 12.4. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape structure et civil

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Laporte Consultants pour mener une étude de faisabilité pour l'ajout d'un refroidisseur permanent à la patinoire extérieure;

ATTENDU QU'à la suite de cette étude la municipalité a décidé de choisir l'option de réfrigération avec une nouvelle dalle réfrigérée et la construction d'un bâtiment de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape structure et civil à WSP pour un montant de 83 000,00\$ excluant les taxes.

20-10-24 12.5. Octroi du contrat pour la réfection de la patinoire extérieure - phase 3 réfrigération – étape architecture

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Laporte Consultants pour mener une étude de faisabilité pour l'ajout d'un refroidisseur permanent à la patinoire extérieure;

ATTENDU QU'à la suite de cette étude la municipalité a décidé de choisir l'option de réfrigération avec une nouvelle dalle réfrigérée et la construction d'un bâtiment de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour la réfection de la patinoire extérieure – phase 3 réfrigération – étape architecture à BBC Architectes pour un montant de 40 780,00\$ excluant les taxes.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 18 septembre 2024.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 16 octobre 2024 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.